



## Litige den sarl avec coggerante avec 50% de sparts

Par **mirfen**, le **16/11/2009** à **15:53**

Bonjour,rnrnEn 2004 j'ai crée une sarl dont je suis propriétaire de 50% des parts et co-gérante.rnEn 2006 suis à un différent mon associée n'est plus venu travailler, depuis elle ne participe plus à l'entreprise ,ne paye pas de loyer, et demande au remboursement total de son compte courant à hauteur de 50%. rnrnJe lui ai proposé de racheter le compte moins la moitié des charges et moins la moitié des loyers .Elle refuse , ne propose aucun autre racheteur ne vient pas aux assemblées générales, rnrnque puis je faire ( je paye des pénalités de retard pour non signature des PV d'AG)rnrnL'intervention d'un avocat m'a coûté une fortune sans aboutir à une solution durable. et avec un boulet encombrant sur les bras.rnrnCordialement  
Mirfen